

Vos questions / nos réponses

## Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/02/2018 19:21

Bonjour,

J'ai été arrêté pour la première fois avec 0.2g de cannabis sur moi, avec un test salivaire négatif . Suite à cela j'ai du aller a la gendarmerie signer des papiers, et je suis dans l'obligation de suivre un stage .

Je vois partout que le stage dure 2 jours , sauf que je suis convoquer à 16h , combien de temps cela va durer ?

Et n'ayant que ce stage , combien cela pourrais me coûter ? Et comment doit-on payer ? ( liquide, chèques, virements..)

J'ai aussi une autre question , sur le papier c'est indiqué : " en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, de manière illicite fait usage de cannabis ."

Or je ne sais pas si aux yeux de la loi , possession et usage c'est la même chose , car étant négatif aux tests , concrètement je n'ai pas fait usage de cannabis , j'en avais juste sur moi . Donc est-ce la même chose ?

Merci d'avance pour votre temps et votre réponse .

---

**Mise en ligne le 28/02/2018**

Bonjour,

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants est une mesure alternative aux poursuites permettant d'éviter de se retrouver poursuivi devant un tribunal suite à une première infraction "mineure". La détention tout comme l'usage de produits classés stupéfiants sont des infractions et il est par conséquent tout à fait possible d'être poursuivi pour détention même si l'usage n'est pas constaté par la positivité à un test de dépistage.

Concernant le stage, il doit être réalisé auprès d'une association validée du champ sanitaire et social, souvent un organisme spécialisé dans les addictions tel qu'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de

Prévention en Addictologie). Il s'agit d'effectuer deux journées de 6 heures maximum, fractionnables sur 6 mois. Les frais, à la charge du stagiaire, s'élèvent généralement à 150 ou 200 euros (450 euros maximum).

L'organisme auprès duquel vous allez effectuer ce stage vous renseignera plus précisément sur les modalités de paiement possibles ainsi que sur la durée de votre première journée.

Dans le cas où vous n'auriez pas trouvé cet organisme, nous vous joignons ci-dessous les coordonnées des deux associations les plus proches de chez vous pour que vous puissiez les contacter.

Si d'autres questions se posent, n'hésitez pas bien sûr à nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **[CSAPA Esquisse \(association Michel\)](#)**

3, rue de Furnes  
**59140 DUNKERQUE**

**Tél :** 03 28 59 15 79

**Site web :** [www.associationmichel.fr](http://www.associationmichel.fr)

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Substitution :** Délivrance le matin de 9h-12h30 les lundi / mardi / mercredi (1 sur 2) - 10h-12h30 les jeudi et vendredi

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Groupe Pascal](#)**

28 bis rue Aupick  
**59820 GRAVELINES**

**Tél :** 03 28 51 83 83

**Site web :** [groupepascal.com/groupe-pascal/](http://groupepascal.com/groupe-pascal/)

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, à l'exception du mardi matin.

Rendez-vous possible après 17h selon les cas.

[Voir la fiche détaillée](#)